Deux ans de COVID-19 pour les PME du Canada

NOTE DE RECHERCHE

18 mars 2022





Alors que les PME soulignent le 2e anniversaire de la COVID-19 : les ventes restent faibles, l'endettement demeure élevé et plusieurs envisagent de fermer

Après deux ans de pandémie, les PME peinent à reprendre leur souffle. Même si plusieurs restrictions sont levées partout au pays, de trop nombreuses PME sont encore dans une situation très précaire en raison des pertes financières qu'elles ont subies. En attendant que les ventes augmentent, leur capacité à absorber une augmentation des coûts d'exploitation, à rembourser leurs dettes ou, dans de nombreux cas, à simplement maintenir leurs activités, est grandement réduite.

Alors que nous amorçons une phase de reprise, les gouvernements doivent notamment s'assurer de ne pas augmenter les coûts d'exploitation des PME, d'autant plus que les dernières données montrent que, à l'échelle nationale :

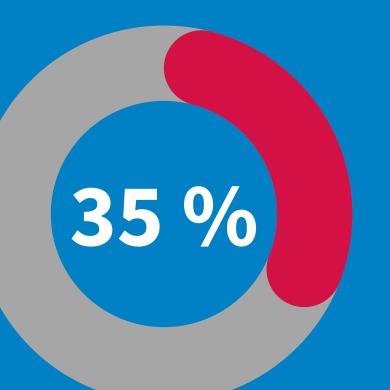
- Seulement 35 % des PME ont retrouvé des ventes normales
- 2 PME sur 3 (67 %) disent avoir accumulé des dettes, soit 158 000 \$ en moyenne par entreprise
- 1 PME sur 7 (14 %) envisage de déclarer faillite ou de réduire ses activités

Cette note donne une vue d'ensemble sur 1) les PME qui ont des ventes normales, 2) la dette moyenne accumulée par les PME durant la pandémie, et 3) les PME qui envisagent déclarer faillite, à l'échelle nationale, par province et par secteur.



Après 2 ans de pandémie, seulement le tiers des PME ont un niveau de ventes normal

Part de PME ayant des ventes normales pour cette période de l'année

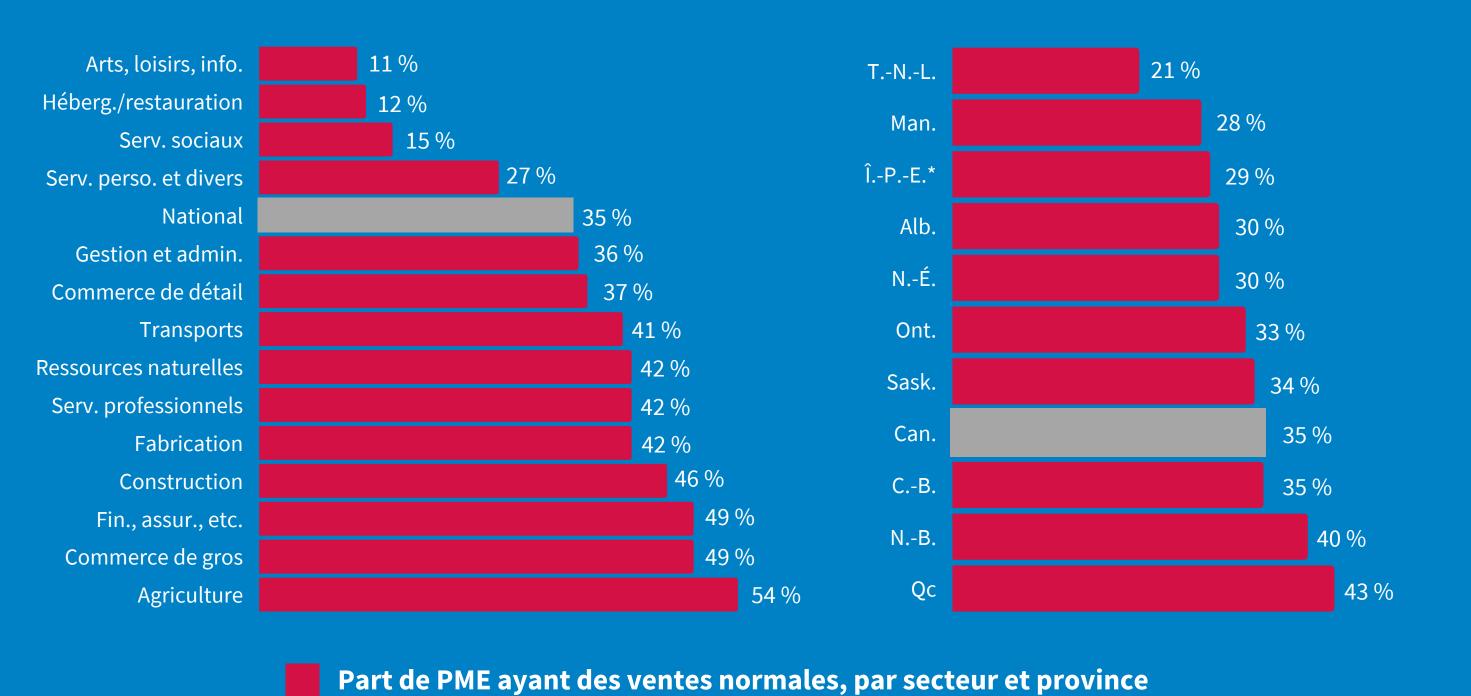






Après 2 ans de pandémie, seulement le tiers des PME ont un niveau de ventes normal.

Cela varie grandement selon le secteur et la province.







Remarque*: Taille d'échantillon < 40.



L'endettement des PME a

considérablement augmenté en raison de la pandémie





Dette moyenne accumulée par les PME durant la pandémie*



Source : FCEI, sondage Votre voix – janvier 2022. Basé sur 5 630 réponses de propriétaires de PME de tout le Canada.

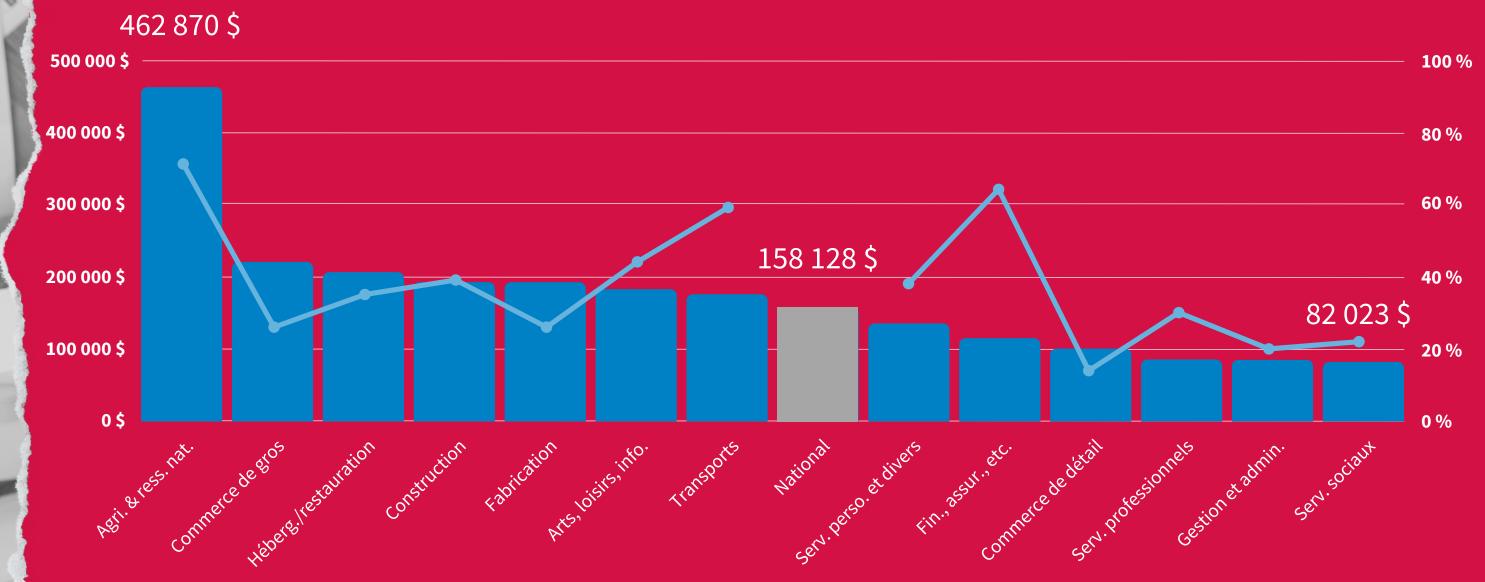
Remarque* : Montant moyen de la dette supplémentaire accumulée par les PME à cause de la pandémie (67 % de toutes les PME).





Dette moyenne accumulée (\$) par les PME durant la pandémie* et part (%) correspondante du revenu annuel moyen, par secteur



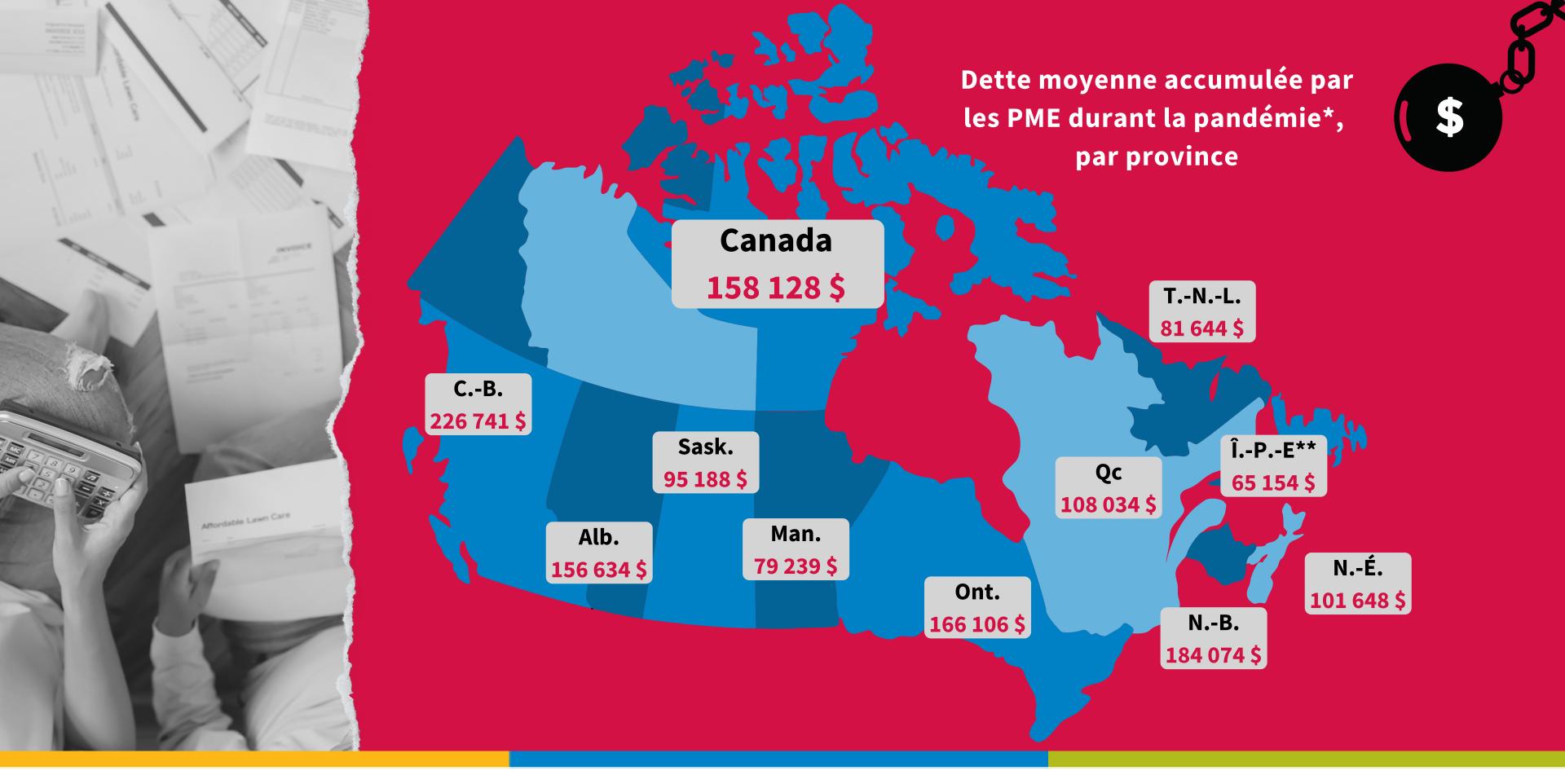


Sources: 1) FCEI, sondage Votre voix – janvier 2022. Basé sur 5 630 réponses de propriétaires de PME de tout le Canada.

2) Statistique Canada, Performance financière – Statistiques relatives à l'industrie canadienne, 2020.

Remarque* : Montant moyen de la dette supplémentaire accumulée par les PME à cause de la pandémie (67 % de toutes les PME).



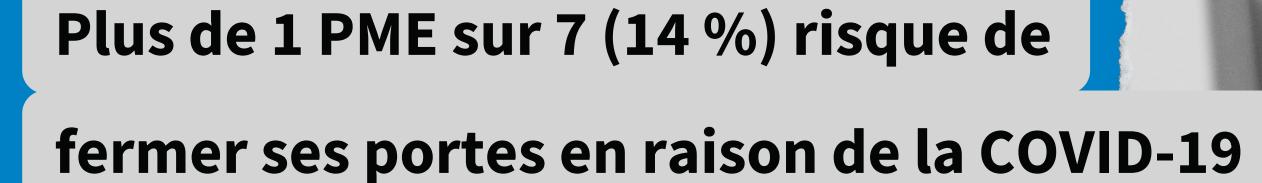


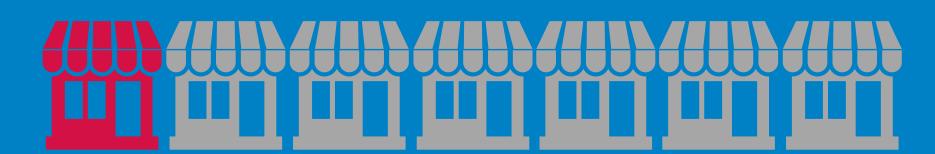
Source : FCEI, sondage Votre voix – janvier 2022. Basé sur 5 630 réponses de propriétaires de PME de tout le Canada.

Remarques: 1) *Montant moyen de la dette supplémentaire accumulée par les PME à cause de la pandémie (67 % de toutes les PME).

2) **Taille d'échantillon < 40.







Nombre de PME qui envisagent de déclarer faillite ou de liquider leur entreprise en raison de la pandémie

approx. 183 000 PME au pays



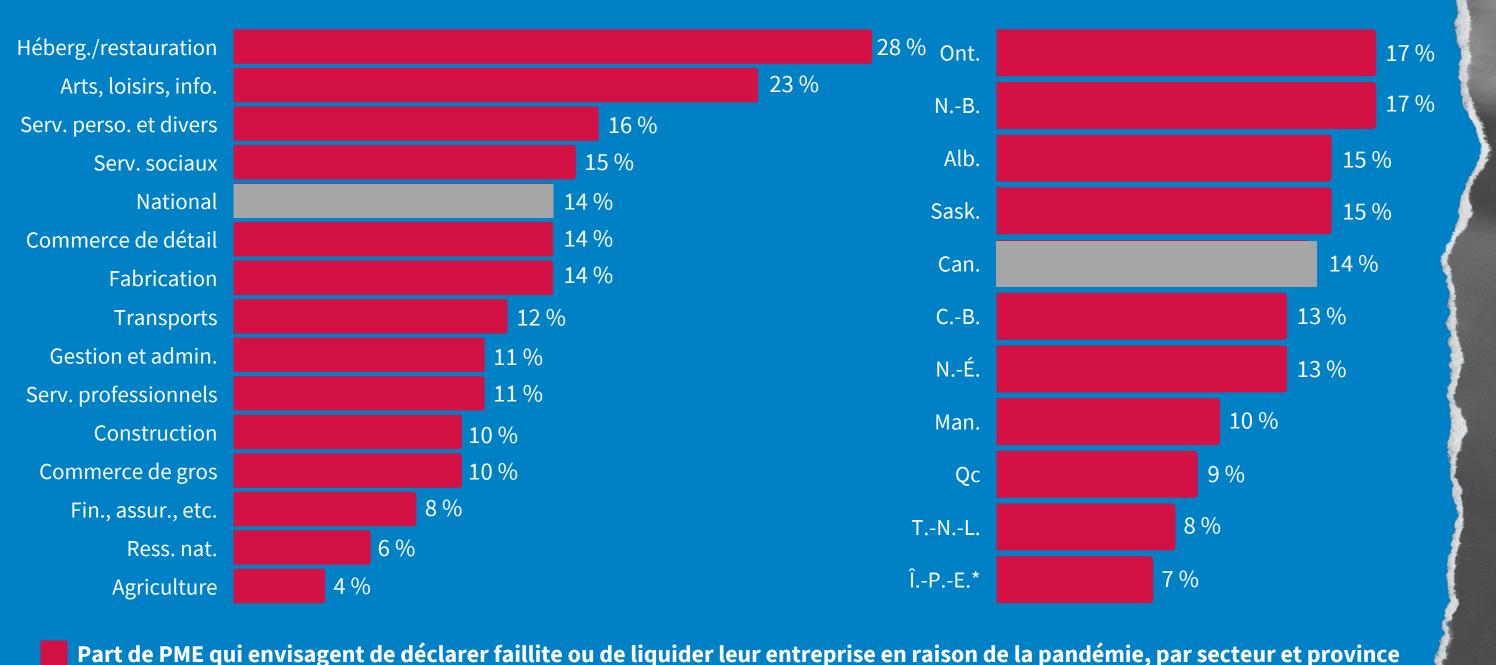




Plus de 1 PME sur 7 (14 %) risque de fermer ses portes en raison de la COVID-19.

Le risque est plus élevé dans les secteurs de l'hébergement/restauration

et des arts et des loisirs, et dans certaines provinces.





Remarque*: Taille d'échantillon < 40.



Pour leur donner le temps de se remettre de la pandémie, la FCEI demande au gouvernement fédéral d'adopter les mesures suivantes :

- Geler la hausse prochaine de la taxe sur le carbone et réduire les coûts d'énergie pour les PME.
- Annuler les augmentations de taxes, y compris la taxe d'accise sur l'alcool, et des cotisations au Régime de pensions du Canada (RRQ au Québec) et à l'assurance-emploi.
- Prolonger de six mois le Programme d'embauche pour la relance économique du Canada et élargir ses critères d'admissibilité afin d'y inclure les nouvelles entreprises.
- Réduire les frais de traitement des transactions par carte de crédit pour les PME.

